



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/ 49

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen scellé DCNS/M/
FAURA/DEUX



PROCES - VERBAL

L' An deux mil onze, -----
Le vingt cinq janvier-----
à dix heures -----

195 / 1
3 pages

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNS/M/FAURA/DEUX contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de THALES.---

---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---

---Constatons les éléments suivants :---

---**Cotes 1 à 8** : un document non daté et non signé, portant la mention « confidentiel », rédigé en anglais, faisant référence au programme n° 9 du contrat N° KP/PERO-2/A/01/2002/DE (SCORPENE) dans lequel le Gouvernement malaisien se met d'accord avec PERIMEKAR sur les missions de cette dernière, et notamment informer le gouvernement de la coordination des services, créer un « soutien vie » pour le personnel malaisien en France et en Espagne (assurance maladie, conversion des permis, faciliter leur intégration dans les écoles internationales, fournitures de matériels divers comme télévision, lecteur DVD, ordinateur, micro ondes, cuiseur à riz, ...).-----

---**Cotes 9 à 14** : un courrier de Bernard BAIOTTO de DCN International ASIA à l'attention de Guy KURKDJIAN (copie à PCO (Philippe CORMAN) FFA (Frédéric FAURA) et JDF et RDA (D'AMBRIERES) en date du 11/12/2001 transmettant le rapport d'activité concernant l'intervention de THALES ASIA n° 5 du 30/10/2001 dans le cadre du contrat d' Ingénierie Commerciale à l' Exportation.----

--- Ce rapport fait état de la chronologie des événements liés aux actions de lobbying réalisées auprès du Gouvernement malais et des actions envisagées. En septembre, THALES INTERNATIONAL s'est efforcée à « reconstruire » la société PERIMEKAR. L'implication des sociétés LTAT et BOUSTEAD a été confirmée et le président du comité technique a été « calmé ». Une matrice comparative écrite par Jean Marie BRIERE pour disqualifier le U209 allemand soutenu par le niveau supérieur et pour résister aux

actions de STM ATLAS qui eux soutenaient leur programme ISUS. Le mois d'octobre a été riche en événements, afin de maximiser la quantité d'équipements THALES à bord du sous marin, DCN et DCNI ont organisé une réunion conciliatoire afin de présenter un projet commun au client qui avait demandé des présentations de SAGEM et PILKINGTON. Le client a été heureux d'entendre Monsieur ROCHOUZE dire qu'il n'y avait aucun problème à intégrer un périscope PILKINGTON sur les SCORPENE; En second lieu, LIMA a été l'occasion de voir la plupart des décideurs sur le projet sous marin et notamment le Ministre, le secrétaire général, le chef des forces de défense, le chef de la Marine. Tous ont réaffirmé que la France était la favorite.-----

---**Cotes 15 à 25** : les statuts, bilans et présentation sommaire de la société PERIMEKAR.--

---**Cotes 26 à 39** : Etat de la compétition : un commentaire sur les différents candidats concurrents et notamment les allemands, les espagnols et l'hypothèse que le PAKISTAN pourrait servir de base de formation pour réduire les couts pour la Marine malaisienne; ainsi que les profils des agents qui travaillent pour HDW (Allemagne) et notamment AHMAD RAMLI MOHD NOR, LAKSAMANA MADYA DATUK SERI (directeur de MUHIBBAH Engineering Berhad et ancien chef de la Marine Malaisienne de 95 à 99) ainsi que MEGAT JUNID MEGAT AYUB, TAN SRI (ancien Vice-Ministre de l'Intérieur), SHAHIDAN KASSIM, DATUK SERI.---

---**Cotes 40 à 43** : un fax du 03/05/2001 d'Alain FOUGERON à Jean Marie POIMBOEUF concernant les éléments de langage pour la Malaisie en vue des discussions du 11/05/2001. -----

---**Cotes 44 à 46** : un document sans en tête, daté du 13/10/2000 qui semble émaner du Ministère de la Défense et qui concerne des relations diplomatiques entre la France, la Malaisie et le Pakistan. --

---**Cotes 47 à 50** : un fax de ISMAIL NOOR de PERIMEKAR du 19/06/2001 à Philippe CORMAN de DCNI concernant l'actionnariat de PERIMEKAR qui est détenue par KS OMBAK LAUT (40%), GENERASI MULIA (40%) et LTAT (20%). Notons que MOHD ISMAIL MOHD NOOR détient 99% de GENERASI MULIA qui est une holding d'investissement dans l'immobilier et apparaît dans la société NUTRIMETICS WORLD WIDE à hauteur de 40%. -----

---**Cotes 52 à 58** : un compte rendu de réunions entre PERIMEKAR et DCNI tenues du 23 au 26 janvier 2001, rédigé par FAURA et adressé à GOUDOU, REYZ, ROLLAND, VILLEMIN, LETANOUX, GIDE et DUPONT. Cette note fait le point sur les dernières négociations avant la première lettre d'intention.-----

---**Cotes 59 à 63** : un fax de Frédéric FAURA daté du 09/02/2001 destiné à IZAR leur joignant un fax reçu de PERIMEKAR. Cette dernière voulant notamment intensifier son rôle en tant que manager du projet, ce qui justifiera la commission de 10% envisagée au départ.-----

---**Cotes 64 à 84** : un compte rendu de réunion rédigé par F.DUPONT de THALES et adressé à DCNI, qui résume la réunion de lancement qui a eu lieu le 30/03/2001 au Ministère des Finances. La présentation effectuée par ISMAIL NOOR est jointe à ce présent document.-----

---**Cote 85** : un fax de R.D'AMBRIERES de DCNI à Monsieur LETANOUX de THALES INTERNATIONAL daté du 18/12/2001 ayant pour objet : Accord C5 concernant le projet sous marins Malaisie. Monsieur D'AMBRIERES informe THALES INTERNATIONAL que DCNI est d'accord pour prolonger la validité



de leur accord du 24 juillet jusqu'au 30 juin 2002 en ce qui concerne TERASASI, consultant de THALES INTERNATIONAL. Cependant il stipule que la rémunération mensuelle de 200.000 Frs ne sera pas renouvelée au delà du mois de décembre 2001. -----

---Dont acte,-----

L'OPJ

